
Procès-verbal de l'examen public portant sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (volet agglomération)

Le lundi 12 décembre 2016 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Richard Deschamps, président
M. Peter McQueen, vice-président
M. Éric Alan Caldwell
M. Maurice Cohen
M. Robert Coutu
M^{me} Mary Deros
M. Richard Guay
M^{me} Sylvia Lo Bianco
M^{me} Marie Potvin
M^{me} Lili-Anne Tremblay

COMMISSAIRE ABSENT

M. Michel Gibson, vice-président

Près d'une quinzaine de citoyens et trois fonctionnaires de la Ville étaient présents dans la salle.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Richard Deschamps, invite les personnes à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 19 h. Il se présente de même que les membres de la Commission. Le vice-président, M. Michel Gibson, ne pouvait malheureusement être présent pour l'assemblée.

Le président, M. Richard Deschamps, salue ensuite les représentants du Service du développement économique responsable de ce dossier et qui ont accompagné la Commission dans ses travaux : le directeur, M. Serge Guérin ainsi que les conseillères économiques M^{me} Valérie Poulin et M^{me} Maha Berechid.

Le président, M. Richard Deschamps, fait ensuite une mise en contexte de l'examen public et explique le déroulement de la présente séance d'adoption des recommandations. Il précise qu'à la suite de l'adoption, les personnes qui le souhaitent pourront formuler leurs commentaires et poser des questions de précisions.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M^{me} Mary Deros, appuyée par le vice-président, M. Peter McQueen, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Recommandations sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal

Le président explique qu'à la suite de la présente adoption des recommandations, il préparera un rapport et le déposera au conseil municipal et au conseil d'agglomération, en début d'année 2017. Le comité exécutif aura ensuite environ six mois pour analyser le rapport de la commission et y répondre officiellement en expliquant ce qu'il entend faire avec les recommandations. L'Administration est en effet responsable de faire sienne ou non certaines parties du rapport et de l'expliquer au conseil.

RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public relatif à l'avenir du secteur manufacturier à Montréal, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation remercie les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration et les participants pour leur éclairage sur les questions abordées.

La commission a reçu et analysé les commentaires d'une vingtaine d'organismes publics et de l'entreprise privée et formule 24 recommandations sous cinq thématiques :

Attendu que le secteur manufacturier est fondamental et essentiel pour l'économie de Montréal;

Attendu la démarche entreprise par la Ville de Montréal visant à reconnaître son statut de métropole du Québec et à lui confier les pouvoirs, les responsabilités ainsi que les sources de financement qui lui permettront d'assumer pleinement son rôle de métropole du 21^e siècle;

Attendu que, dans un esprit d'attractivité et de compétitivité, la performance de nos entreprises manufacturières à l'international a une influence déterminante sur la croissance économique de la métropole, du Québec et du Canada dans son ensemble;

Attendu que l'agglomération de Montréal reste le pôle important de l'économie manufacturière du Québec et représente 31 % du PIB québécois du secteur de la fabrication et plus de 60 % de celui de la Région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) de Montréal;

Attendu que la décroissance du secteur manufacturier, au cours des dernières décennies, a entraîné historiquement dans les économies occidentales et notamment au Québec des pertes d'emplois bien rémunérés et des pertes d'expertise;

Attendu que l'agglomération de Montréal a perdu 132 430 emplois, entre 1981 et 2011, et a subi la fermeture de plus de 1 300 établissements manufacturiers entre 2006 et 2014;

Attendu que le maintien du secteur manufacturier peut soutenir la vitalité d'une économie diversifiée;

Attendu que Montréal a les atouts d'une ville de savoir et d'innovation et que le Grand Montréal s'est vu décerner, le 16 juin 2016, le titre de communauté la plus dynamique et inspirante en matière de ville intelligente (Intelligent Community of the Year Award 2016), parmi les sept communautés nommées à ce palmarès;

Attendu la mutation à laquelle est appelé le secteur manufacturier sur le plan de l'organisation logistique, de l'innovation, de la productivité et de la transformation sur le plan technologique au cours des prochaines années;

Attendu l'importance de créer avec les entreprises de Montréal des liens avec les grappes industrielles¹, car ces dernières sont déjà des secteurs porteurs pour investir et développer le secteur manufacturier à Montréal;

Attendu les enjeux liés, entres autres, au vieillissement de la main-d'œuvre, au transfert des connaissances et à l'intégration de la main-d'œuvre immigrante;

Attendu l'importance de travailler en concertation avec les villes liées et les arrondissements afin de mieux orienter les clients potentiels intéressés à développer leurs entreprises manufacturières à Montréal;

Attendu que le transport des marchandises ainsi que le transport collectif et actif doivent être revus pour soutenir et mieux desservir les zones d'emplois;

Attendu que la disponibilité des espaces industriels est un élément clé dans le développement des jeunes entreprises du secteur manufacturier et dans la relocalisation d'entreprises en croissance;

Attendu l'importance d'encourager les entreprises de Montréal à prendre le virage numérique pour augmenter la productivité;

Attendu l'importance pour la Ville de Montréal de favoriser, dans les limites de la Loi, l'achat local comme organisme public;

Attendu que le soutien au secteur manufacturier s'effectuera en améliorant l'environnement d'affaires, notamment aux moyens des infrastructures, des bandes passantes maximales, de la fiscalité municipale et du soutien financier, de l'urbanisme et de la protection des zones d'emplois;

La commission recommande à l'Administration de :

Leadership et Gouvernance

R 1

Mettre sur pied un comité-conseil permanent auprès du Service du développement économique composé de divers acteurs (secteurs fédéral, provincial, municipal, privé et syndical) pouvant permettre de discuter des actions à prendre pour moderniser le secteur manufacturier et pour en mesurer son évolution en matière de création d'emplois et d'investissements structurants et porteurs pour l'agglomération de Montréal;

R 2

¹ **Grappes industrielles de Montréal** : au nombre de 9, la mission des grappes est d'accentuer la compétitivité, la croissance et le rayonnement de l'industrie et la création d'emplois dans la métropole :

- Aéro Montréal (aérospatiale)
- AluQuébec (aluminium)
- Bureau du cinéma et de la télévision du Québec
- CargoM (logistique et transports)
- Écotech Québec (technologies propres)
- Finance Montréal (services financiers)
- Mmode (mode)
- Montréal Invivo (sciences de la vie)
- TechnoMontréal (technologie de l'information et des communications - TIC).

Développer une campagne promotionnelle « Fabriqué à Montréal – Made in Montréal » pour mettre en valeur les produits du secteur manufacturier montréalais en donnant un mandat au Service du développement économique;

R 3

Accroître le rayonnement de la Métropole en facilitant l'accès aux marchés internationaux et en soutenant l'intégration de nos entreprises manufacturières aux chaînes de valeur mondiales;

R 4

Négocier les outils et les leviers décisionnels nécessaires, dans le cadre de la négociation avec le gouvernement du Québec en vue de reconnaître le statut de Métropole pour Montréal, afin de soutenir directement le secteur manufacturier;

Planification du territoire

R 5

Ajuster et simplifier les politiques, les programmes et la réglementation de l'agglomération dans le but ultime d'attirer, de retenir et de créer un plus grand nombre d'entreprises manufacturières pouvant avoir un impact sur la création d'emplois et sur le développement du secteur manufacturier à Montréal;

R 6

Élaborer un outil de veille des espaces industriels afin de remettre en valeur et faciliter le développement du parc immobilier industriel de Montréal, pour détenir un inventaire et une banque centrale des espaces privés et municipaux disponibles décrivant leurs particularités spécifiques et fournissant ainsi un portrait global de l'agglomération;

R 7

Favoriser et encadrer l'acquisition d'un bâtiment inoccupé pour chacun des six secteurs de PME-MTL afin d'accueillir de petites entreprises manufacturières (dans le mouvement des « micromanufacturiers / makers ») dont le ou les produits s'inscrivent dans une perspective de développement durable et de rentabilité;

R 8

Développer différentes approches de développement selon les types d'activités et d'entreprises et maintenir un zonage industriel bien défini, basé sur la gradation des usages et la conservation des zones tampons, pour s'assurer d'une cohabitation harmonieuse avec le secteur résidentiel afin de tenir compte de la mutation annoncée du secteur manufacturier;

R 9

Protéger et intégrer les secteurs d'emplois dans les arrondissements et les villes reconstituées, dans le cadre de la révision des différents Plans d'urbanisme et dans les chapitres d'arrondissement, afin de favoriser et d'offrir des environnements « *Vivre, travailler et se divertir (Work, live and play)* » dans des secteurs de la Ville où il serait possible d'accueillir des entreprises manufacturières 4.0²;

R 10

Stimuler la création de zones d'innovations 4.0, à l'intérieur des parcs industriels de l'agglomération, pour accueillir plusieurs centres didactiques ou entreprises souhaitant adopter les principes de l'industrie 4.0, en vue d'offrir des vitrines technologiques à d'autres entreprises;

R 11

Favoriser la venue d'entreprises manufacturières œuvrant au sein des diverses grappes industrielles ainsi que dans des secteurs porteurs de l'économie montréalaise et du Québec tels que :

- la transformation alimentaire;
- la transformation métallurgique ou de l'aluminium;
- l'industrie chimique et des plastiques de matériel de transport terrestre électrique;
- la transformation de l'énergie dans les secteurs éoliens et solaires tout autant que des énergies vertes et propres;

Transport et infrastructures

R 12

Comprendre, soutenir et renforcer la chaîne logistique pour le transport des marchandises ce qui veut dire notamment :

- Améliorer l'intermodalité³ sur l'île de Montréal;
- Améliorer les accès routiers aux abords du port de Montréal;
- Améliorer les accès routiers à l'aéroport international Montréal-Trudeau;

² **Concept d'industrie 4.0** : correspond à une nouvelle façon d'organiser les moyens de production. L'objectif est la mise en place d'usines dites « intelligentes » (« *smart factories* ») capables d'une plus grande adaptabilité dans la production et d'une allocation plus efficace des ressources, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle révolution industrielle. Ses bases technologiques sont l'Internet des objets et les systèmes cyber-physiques.

³ **Intermodalité** : Système qui met en relation plusieurs moyens de transport différents. (source : Plan de transport de la Ville de Montréal)

R 13

Améliorer le transport en commun et l'accès aux zones d'emploi en encourageant la Société de transport de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport et les entreprises à s'impliquer dans le développement du transport en commun pour faciliter les déplacements des employés et le recrutement de la main d'œuvre qualifiée;

R 14

Réaliser, d'une part, divers scénarios en vue d'optimiser la chaîne logistique pour le transport lourd en tenant compte de la circulation aux heures de pointe et, d'autre part, mettre sur pied des carrefours de transbordement de marchandises (hubs), à des endroits stratégiques de l'île de Montréal de manière à diminuer les transports par camions lourds et optimiser les transports dans les arrondissements centraux et dans les quartiers résidentiels;

Finances et fiscalité

R 15

Procéder à l'évaluation de divers programmes d'incitatifs fiscaux pour les entreprises existantes en priorisant le programme Pr@M Industrie en l'orientant vers le soutien aux filières innovantes du secteur manufacturier;

R 16

Élaborer un programme incitatif pour attirer de nouvelles entreprises manufacturières qui tient compte du contexte de compétitivité mondiale, de l'éco fiscalité et du développement durable;

R 17

Développer un ensemble d'incitatifs pour mettre en place des leviers fiscaux et financiers afin de stimuler la recherche, le développement et la commercialisation des produits du secteur manufacturier à Montréal;

R 18

Améliorer l'accessibilité de divers programmes liés à la décontamination (dont *ClimatSol* adapté au contexte montréalais) et négocier avec les gouvernements supérieurs des investissements liés à la décontamination et au développement des terrains pour le secteur manufacturier;

R 19

Obtenir du gouvernement du Québec la juste part pour la Métropole des budgets dévolus dans le cadre de sa nouvelle « *Stratégie visant à stimuler l'activité manufacturière innovante* » pour encourager l'utilisation des technologies de l'information, des technologies de fabrication de pointe et des applications des données massives, afin de rendre plus productif et plus performant le secteur manufacturier montréalais;

Innovation et technologies

R 20

Implanter une stratégie d'approvisionnement qui, dans le cadre du processus d'appels d'offres, favoriserait le développement durable ainsi que les nouveaux processus créatifs et innovants afin d'encourager l'emploi des forces vives du milieu, l'achat de produits locaux et la fabrication additive 3-D⁴;

R 21

Utiliser, tester et expérimenter certains produits novateurs fabriqués par les entreprises manufacturières montréalaises, dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement et des processus d'appels d'offres en vigueur, pour que la Ville de Montréal puisse servir de vitrine et de banc d'essai;

R 22

Poursuivre et intensifier les efforts de collaboration et de maillage entre les universités et les partenaires (entreprises manufacturières, organismes d'innovation et autres) pour qu'une partie des fonds de recherche Apogée⁵ en Big Data⁶ soit allouée à des projets visant à stimuler le développement du secteur manufacturier, de la chaîne logistique et de la commercialisation à Montréal;

R 23

Poursuivre l'appui au développement du réseau montréalais des Fab Labs⁷ contribuant à l'éclosion d'un créneau d'entreprises manufacturières à Montréal et valoriser les nouvelles technologies liées aux divers éléments de la 4^e révolution industrielle dont l'Internet des objets connectés⁸, la fabrication additive et l'impression 3-D;

⁴ **Fabrication additive et impression 3-D** : désigne les procédés de fabrications d'ajout de matière, la plupart du temps assistés par ordinateur. Elle est définie comme étant le procédé de mise en forme d'une pièce par ajout de matière, par empilement de couches successives, en opposition aux procédés par retrait de matière, tel que l'usinage. C'est aussi le nom donné à la technologie d'impression tridimensionnelle.

⁵ **Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada** : Subvention fédérale, dont seuls les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, qui répondent aux exigences en matière d'admissibilité d'un des trois organismes subventionnaires de la recherche fédéraux, peuvent présenter une demande de subvention.

⁶ **Big data** : est un concept s'étant popularisé en 2012 pour traduire le fait que les entreprises sont confrontées à des volumes de données (data) à traiter de plus en plus considérables et présentant un fort enjeu commercial et de marketing.

⁷ **Fab lab** : (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

⁸ **Internet des objets connectés** : représente les échanges d'informations et de données provenant de dispositifs présents dans le monde réel vers le réseau Internet.

R 24

Poursuivre l'appui à des initiatives qui contribuent à la sensibilisation du public envers l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation en lien avec le secteur manufacturier.

Adoption à l'unanimité des recommandations en bloc :

Les 24 recommandations, sur proposition de M. Robert Coutu et appuyée par M. Éric Alan Caldwell, ont été adoptées à l'unanimité.

4. Période de questions et de commentaires du public

Le président, M. Richard Deschamps, informe le public que l'assemblée prendra une courte pause de quelques minutes pour permettre aux citoyens qui ne l'auraient pas encore fait de s'inscrire à la période de questions et de commentaires du public auprès de la secrétaire recherchiste.

Le président procède à la période de questions et de commentaires du public. Il rappelle les règles de fonctionnement et invite tour à tour les personnes inscrites à poser leurs questions ou à partager leurs commentaires avec les membres de la commission. Au besoin, le Service est invité à apporter des précisions ou informations pour faciliter la compréhension de tous. Le président invite le premier citoyen à poser ses questions.

4.1 M^{ME} DOMINIQUE DAIGNAULT, PRÉSIDENTE, CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CCMM-CSN)

M^{me} Daignault accueille favorablement la recommandation R 1 demandant la mise sur pied d'un comité-conseil permanent multipartite pour le développement du secteur manufacturier. Elle s'informe de la manière dont seront choisis les membres d'un tel comité. Le président, M. Richard Deschamps, rappelle que le rôle de la Commission est de donner des orientations à l'administration. Si le comité exécutif accepte cette recommandation, des modalités d'implantation et des choix de participants seront alors proposés par les services.

Concernant la recommandation R 4 sur les pouvoirs de la métropole, M^{me} Daignault s'informe des outils et moyens favorisés par la Commission. Le président, M. Richard Deschamps, mentionne que la Commission souhaite en premier lieu freiner les départs d'entreprises. Il pourrait s'agir de mesures et de leviers à structurer en fonction de la nouvelle loi comme, par exemple, la relance du PR@M Industrie ou la création de nouveaux outils pour accompagner financièrement les acteurs du secteur manufacturier.

À propos des recommandations R 7 et R 16 qui favorisent une perspective de développement durable et de rentabilité, M^{me} Daignault rappelle que le développement durable comporte trois volets soit économique, environnemental et social. Concernant les aspects du volet social qui englobent notamment la formation, la sécurité d'emploi ainsi que la santé et sécurité au travail, elle s'interroge sur la vision de l'administration à ce sujet. Le président, M. Richard Deschamps, répond que le comité-conseil prévu à la recommandation R 1 serait appelé à traiter ce volet.

M. Deschamps remercie M^{me} Daignault de son intervention.

4.2 M. DAVID BERGERON-CYR, VICE-PRÉSIDENT, FÉDÉRATION DU COMMERCE DE LA CSN (FC-CSN)

À propos de la recommandation R 2, M. Bergeron-Cyr accueille favorablement cette proposition, mais formule une réserve. En raison de contraintes de production, certaines entreprises pourraient juger difficile d'y participer, comme par exemple le secteur de la transformation alimentaire. Le président, M. Richard Deschamps, rappelle que la Commission donne des paramètres et des orientations, il appartiendra aux services de déterminer les modalités d'une campagne « Fait à Montréal » si le comité exécutif souhaite aller de l'avant.

En lien avec la recommandation R 15, M. Bergeron-Cyr demande si des annonces ont été faites concernant la relance du PR@M Industrie. Selon ses vérifications, l'admissibilité à ce programme s'est terminée à la fin de juin 2015. Le président, M. Richard Deschamps, confirme que le programme est terminé depuis 2015, mais qu'il est présentement sous étude pour une possible relance. La Commission souhaite que ce programme reprenne du service avec un volet plus spécifique pour le secteur manufacturier. Pour l'instant, il est trop tôt pour annoncer la nature des possibles nouveaux leviers financiers, les recommandations doivent suivre le cheminement auprès des instances décisionnelles.

M. Deschamps remercie M. Bergeron-Cyr de son intervention.

Aucune autre personne ne souhaitant prendre la parole, M. Richard Deschamps procède à la période de questions et de commentaires des membres de la Commission.

5. Période de questions et de commentaires des membres de la Commission

Le président invite les commissaires à prendre la parole et ceux-ci émettent leurs commentaires sur :

5.1 M. RICHARD GUAY

M. Guay s'excuse de son retard. Il mentionne que la proposition du membre M. Maurice Cohen, déposée en séances de travail, ne figure pas dans les recommandations déposées aujourd'hui. Il demande s'il est trop tard pour les déposer maintenant pour adoption.

Le président, M. Richard Deschamps, rappelle que les membres présents en séances de travail avaient discuté de la proposition de M. Cohen, mais qu'elle n'avait pas été retenue par les élus. M. Deschamps ajoute que les membres ont formulé de manière consensuelle, au point 4 de l'ordre du jour de cette séance publique, une proposition d'adoption en bloc des 24 recommandations. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Si un conseiller souhaite faire connaître un autre point de vue, il peut préparer un rapport supplémentaire qui serait annexé au rapport de la Commission. M. Richard Guay et M. Cohen annoncent le dépôt d'un rapport comprenant les recommandations de M. Cohen en complément au rapport de la Commission sur l'avenir du secteur manufacturier.

5.2 M. PETER MCQUEEN, VICE-PRÉSIDENT

M. McQueen est depuis peu membre de la Commission et n'a pas été en mesure de suivre tous les travaux entourant la consultation. Il pose une question d'éclaircissement, en lien avec la recommandation R 18, à savoir si les normes de décontamination sont les mêmes pour le secteur résidentiel et industriel. Est-on au courant de terrains déjà contaminés qui pourraient servir au secteur manufacturier, si oui, peut-on lui donner des exemples? M. Coutu donne en exemple que les pétrolières de l'Est ne bénéficient pas d'une subvention (comme ClimatSol), la décontamination est à la charge des pétrolières. Le président, M. Richard Deschamps, ajoute que d'autres secteurs de Montréal ont eu des entreprises qui ont cessé leurs activités et qui ont légué des terrains très lourdement contaminés. Ces terrains parfois laissés à l'abandon constituent des vecteurs économiques importants, mais malheureusement certains programmes présentement offerts ne conviennent pas à la spécificité de Montréal en matière de contamination. Quant aux normes appliquées pour la décontamination, elles visent les taux maximaux de contamination à respecter selon l'utilisation qui est faite du terrain (particulier, entreprise et certains secteurs d'activités industrielles). Chaque cas fait l'objet d'une évaluation.

6. Levée de l'assemblée

Le président, M. Richard Deschamps, remercie toutes les personnes présentes, les représentants du Service du développement économique et les membres de la commission.

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

ADOPTÉ LE : 29 MARS 2017

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Sylvie Lalonde
Secrétaire recherchiste